

EPURATEURS D'AIR



LA MARQUE NF EPURATEUR D'AIR

La marque NF Epurateur d'Air certifie les performances des appareils destinés à la capture et/ou la destruction des polluants de l'air intérieur pour des applications résidentielles ou tertiaires.

Les performances certifiées :

A la vitesse maximale de fonctionnement :

- ✓ **Efficacité d'épuration** : débit d'air épuré pour chacune des catégories de polluant traité :
 - Particules respirables en suspension dans l'air,
 - Polluants gazeux (formaldéhyde, toluène, etc...)
 - Micro-organismes (bactéries et moisissures),
 - Allergène de chat
- ✓ Surface de pièce recommandée pour chaque catégorie de polluant

A 1, 2 ou 3 vitesses de fonctionnement :

- ✓ Débit d'air brassé par l'appareil
- ✓ **Energie** : puissance électrique absorbée
- ✓ **Impact sonore** : niveau de puissance acoustique

Les applications concernées :

- ✓ Appareils munis d'un ventilateur qui brasse un débit d'air compris entre 15m³/h et 1000 m³/h,
- ✓ Appareils autonomes alimentés électriquement,
- ✓ Applications résidentielles ou tertiaires : chambre, salon, bureau, salle d'attente, magasin de vente etc..,
- ✓ Toutes technologies confondues : filtration mécanique, filtration électrostatique, plasma, ionisation, lampe UV-A ou UV-C ... etc.

Contact EUROVENT CERTITA CERTIFICATION

Grégory KELIJIAN

Email : g.kelijian@eurovent-certification.com